

Direction Générale des Services Techniques
OH/SB

Le 31 JAN. 2012

Monsieur LEGRAND
Président de la Commission particulière
du débat public Crue Seine Bassée
CPCP Centre d'affaires Claudel
1 rue des Ponts
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Président,

J'ai été informé du lancement officiel du débat public portant sur le projet d'aménagement de la Bassée présenté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

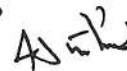
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la contribution de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à ce projet qui présente un intérêt majeur dans la lutte contre les inondations de la région parisienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Le Député-Maire
Ancien Ministre

André



André SANTINI

Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502
Internet : <http://www.issy.com>
Courriel : iris@ville-issy.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Contribution de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à propos du débat public de création d'un espace d'extension des crues à la Bassée

Ce projet, qui se situe dans la plaine de la Bassée, entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, consiste à prélever temporairement en Seine un maximum d'eau et à la retenir dans la zone de la Bassée, au plus près de la confluence, afin de laisser passer la pointe des fortes crues de l'Yonne et réduire ainsi l'alea inondation. Cet aménagement serait constitué de neuf unités de stockage (ou casiers) remplies par pompage lors de fortes crues. Le projet comprend 58 km de talus de faible hauteur délimitant 2300 ha de sur-stockage en aval de Bray-sur-Seine. Le volume stockable pendant la pointe de crue de l'Yonne est estimé à 55 millions de m³.

Pour mémoire, l'Ile-de-France a connu 18 crues au XX^{ème} siècle. Les zones franciliennes inondables sont urbanisées à 40%, mais à 90% en petite couronne.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux prend acte que ce projet, d'un coût évalué à 495 millions d'€ (HT), poursuit deux objectifs :

I. retenir les crues de la Seine pour réduire l'alea inondation.

La zone d'expansion serait très utile en cas d'inondation centennale, elle pourrait être utilisée en inondation décennale. Concrètement, pour Issy, cela pourrait permettre de diminuer de **0,5 mètre** la montée des eaux pour la crue centennale.

La seule présence des grands barrages sur l'Aube, la Seine et la Marne ne suffira pas à endiguer des crues importantes, entraînant au cœur de l'Ile-de-France des dommages économiques majeurs.

Par ailleurs, l'inondation des terrains, avec des ouvertures programmées et maîtrisées, protégerait le Grand Paris en aval mais aussi le Département de l'Yonne car l'Yonne se jette dans la Seine quelques kilomètres en aval de La Bassée.

L'ouvrage serait le quatrième sur la Seine après les barrages précités. Il est inscrit au SDAGE de fin 2009.

II. restaurer la zone humide de la plaine alluviale de la Bassée.

Il s'agirait de réserver 2 300 hectares d'aires de stockage de l'eau (soit 55 millions de m³ sur 2,5 m de haut) lorsque la Seine déborde. Il s'agirait d'inonder essentiellement des bois, des carrières existantes et des espaces agricoles. La biodiversité pourrait en être ainsi confortée.

Ce projet est donc utile.

Il doit néanmoins prendre en compte les propriétés privées impactées qui représentent 70% de la surface soit 550 propriétaires environ. 3 fermes notamment sont à protéger ou à surélever.

Une juste indemnisation de ces propriétaires doit être prévue en cas d'inondation.